

Entre le débat et le banal, le mariage religieux des couples du même sexe aux États-Unis

Baptiste Coulmont

► **To cite this version:**

Baptiste Coulmont. Entre le débat et le banal, le mariage religieux des couples du même sexe aux États-Unis. Anne Cadoret. Homoparentalités : approches scientifiques et politiques, Presses Universitaires de France, pp.87-94, 2006. <halshs-00768233>

HAL Id: halshs-00768233

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00768233>

Submitted on 21 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Entre le débat et le banal : les mariages religieux des couples du même sexe aux États-Unis

Baptiste Coulmont

Communication à la conférence *Homoparentalités 2005* (ILGA, CNRS, INED, EHESS)

Paris, 26 octobre 2005

Version préliminaire d'un texte publié sous les références :

« Entre le débat et le banal, le mariage religieux des couples du même sexe aux États-Unis », in Anne Cadoret *et al.* (dirs.), *Homoparentalités : approches scientifiques et politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p.87-94

Commençons par ce qui peut apparaître comme un paradoxe : *le* mariage religieux des couples du même sexe fait débat aux États-Unis, mais la célébration *des* mariages religieux se fait souvent dans un contexte pacifié. Une question sociale brûlante d'un côté, des pratiques banales de l'autre. Apportons immédiatement trois éléments de réponses à ce paradoxe, en insistant sur les espaces différents où les débats, polémiques et pratiques ont lieu. La coexistence de pratiques presque routinisées d'un côté et d'un grand débat public au sein des confessions chrétiennes américaine de l'autre fait partie des éléments qui m'avaient fortement intéressé au cours des recherches ayant conduit à ma thèse.

1- Des institutions spécifiques

Les prêtres, pasteurs ou rabbins célébrant publiquement des unions homosexuelles sont membres d'Églises libérales ou progressistes ou de courants du judaïsme pour lesquels l'orientation sexuelle n'est pas – ou plus – problématique. Ces institutions se sont construites progressivement depuis la fin des années soixante. C'est en effet à ce moment qu'est fondée, par un pasteur homosexuel, la *Universal Fellowship of Metropolitan Community Churches* (UFMCC), une dénomination qui se développe de manière exponentielle au cours des années 1970. Très tôt, l'UFMCC inscrit la célébration des unions au cœur de son action. La fondation et le développement de l'UFMCC sont intimement liés à plusieurs évolutions historiques et sociales¹ : dans l'UFMCC se mêlent des éléments tirés de la théologie de la libération, des

¹ Melissa Wilcox, *Coming out in Christianity : Religion, Identity, and Community*, Bloomington (IN), Indiana University Press, 2003

techniques imitées de la lutte pour les droits civiques des noirs américains, mais aussi une ambiance théologique d'inspiration plutôt conservatrice et évangélique et une certaine proximité avec un mouvement naissant de « libération gaie ». En 1972, un ouvrage sur la « *gay lib* » – le mouvement de libération gay – présente Perry sous l'épithète de « *Martin Luther Queen* », fusionnant en une seule expression l'idée d'homosexualité, de religion et de lutte pour l'égalité des droits².

Mais l'UFMCC ressemble aussi par certains côtés aux églises évangéliques conservatrices qui connaissent une forte croissance à partir des années soixante. Les origines religieuses de Perry l'éloignaient de certaines innovations libérales, et le tournaient vers des formes de prédication très émotionnelles. L'ensemble des textes sur l'UFMCC le précise d'entrée de jeu : cette dénomination est « *fundamentalist* » selon Laud Humphreys, c'est du « *fundamentalism minus homophobia* » d'après un article du magazine protestant progressiste le *Christian Century*, c'est une « *conservative church* »³, une église « *verging toward fundamentalist conservatism* » peut-on lire dans un magazine jésuite en 1971... Ces influences reconnues au sein de l'UFMCC rendent difficile la qualification politique de cette église : radicale pour les uns, conservatrice pour les autres, « organisation hybride » pour Wilcox. En 1996, Perry se décrit lui-même comme un « *liberal evangelical* »⁴, un progressiste qui serait aussi conservateur. Quelques soient les qualifications que l'on peut retenir, il n'empêche que l'UFMCC est en quelque sorte l'aile religieuse du monde associatif-communautaire homosexuel : présence aux gay prides, inscription dans les annuaires gays et lesbiens, coexistence aux côtés des autres associations de loisir (du type « lesbiennes à moto » ou « les alpinistes gays »)⁵... Cette église est souvent, soulignent divers auteurs, l'association homosexuelle la plus importante dans les villes du sud des États-Unis⁶. Dans le sillage de cette Église, l'UFMCC (qui compte aujourd'hui plus de deux cents assemblées locales) se

² *Queen* pouvant être traduit par « tante » ou « folle ». Laud Humphreys, *Out of the Closets: The Sociology of Homosexual Liberation*. Englewood Cliffs (NJ), Prentice-Hall, 1972, p.151

³ Paul F. Bauer, « The Homosexual Subculture at Worship : A Participant Observation Study », *Pastoral Psychology*, 1976, vol.25, p. 115-127

⁴ « Gays and the Gospel: An Interview with Troy Perry », *The Christian Century*, 1996 ; vol. 113, n°27, p. 896–901.

⁵ Plusieurs exemples sont donnés et contextualisés dans : Elizabeth Armstrong, *Forging Gay Identity : Organizing Sexuality in San Francisco*, Chicago, The University of Chicago Press, 2002.

⁶ Voir l'ouvrage de John Howard, *Men Like That : A Southern Queer History*, Chicago, The University of Chicago Press, 1999. Se reporter aussi à sa contribution dans l'ouvrage qu'il a édité : *Carryin' On in the Lesbian and Gay South*, New York, New York University Press, 1997

créent, à partir du début des années 1970, des synagogues gaies et lesbiennes de même que des églises concurrentes cherchant presque une « niche » plus définie : un groupe d'églises noires s'adressant aux minorités sexuelles se constitue dans les années 1990⁷.

J'ai insisté jusqu'ici sur des institutions spécifiques, qui se sont construites à destination spécifique des gays et des lesbiennes, et qui ont intégré, dans leur éventail rituel, des cérémonies d'union pour les couples du même sexe. Mais il faut aussi laisser une place à l'exposition de réflexions spécifiques d'un certain nombre d'églises protestantes progressistes, qui ont cherché, pour dire vite, à faire sortir l'homosexualité du péché. Dès les années 1970, certains pasteurs font publiquement leur « coming out » (dans le cadre d'assemblées générales de leurs églises, en rédigeant des autobiographies...) d'autres personnes cherchent à être ordonnées tout en étant « ouvertement » homosexuelles, gays ou lesbiennes (puisque c'est surtout dans les années 1970 que les femmes accèdent au pastorat). A une littérature d'inspiration psychothérapeutique, cherchant à limiter la publicité de l'homosexualité succède une littérature cherchant à limiter la pertinence d'interdits bibliques visant les comportements homosexuels.⁸

Le pan le plus « sécularisé » des dénominations protestantes, la fraction qui insiste le moins sur la séparation d'avec le monde, est aussi celui qui accepte le plus rapidement à la fois l'homosexualité du personnel religieux et la variété des orientations sexuelles des fidèles. Mais en abandonnant un principe de distinction (l'orientation sexuelle), un autre est mis au premier plan : la vie « de couple ». Si l'hétérosexualité n'est plus tout à fait le principe d'ordre, la « monogamie », le « couple » passe au centre des discours progressistes.

2- La force routinisante du droit

Le sociologue allemand Max Weber observait au début du XX^e siècle les voies par lesquelles une forme de pouvoir « prophétique » se perpétuait, se routinisait, perdait son caractère

⁷ Moshe Shokeid, *A Gay Synagogue in New York*, University of Columbia Press, 1995 (réed. 2004) ; Melissa Wilcox, *Coming Out in Christianity (op.cit.)* ; Aryana Bates, « Liberation in Truth : African American Lesbians Reflect on Religion, Spirituality, and Their Church », in Scott Thumma et Edward R. Gray, *Gay Religion*, Altamira Press, 2004, pp.221-238. Plus anecdotique : Andy Newman, « Serving Gays Who Serve God », *The New York Times*, 16 septembre 2005, Section B, Page 1

⁸ Consulter, entre autres : James C. Waller, « “A Man in a Cassock is Wearing a Skirt” : Margareth Bowers and the Psychoanalytic Treatment of Gay Clergy ». *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, 1998, vol. 4, n°1, p. 1-15 ; Mark Oppenheimer, « “The Inherent Worth and Dignity” : Gay Unitarians and the Birth of Sexual Tolerance in Liberal Religion », *Journal of the History of Sexuality*, 1996, vol.7, n°1, p. 73-101

extraordinaire pour devenir une forme quotidienne⁹. Un des modes de routinisation fait appel au droit et à la mise en place de règles rationnelles de résolution des conflits. Un autre mode fait appel à une origine immémoriale, ou rendue immémoriale, des manières de faire, c'est la tradition. La création, aux États-Unis, de formes proches du mariage (les unions civiles au Vermont) ou l'ouverture du mariage (comme au Massachusetts), s'est réalisée dans un climat de profondes luttes politiques et religieuses, mais si l'on se porte une dizaine de mois plus tard, on constate, dans ces mêmes États, le Vermont et le Massachusetts, une forme d'apaisement rapide des conflits. Les tenants d'une posture « prophétique » se sont ralliés pour la plupart au règne du droit. La création d'une règle de droit, l'inscription des unions homosexuelles dans le droit de l'État, bouleverse les positions des uns et des autres. Ce n'est pas la même chose de s'opposer au passage d'une loi que de demander son élimination.

Pour les Églises, l'on peut dire en bref : tant que le mariage gay n'existe que dans les discussions et n'est pas reconnu par l'État, alors il est question éminemment religieuse ; quand il est reconnu par l'État, il devient « un contrat », même si les pasteurs, les prêtres, les rabbins sont autorisés par l'état à célébrer en son nom ces unions (les pasteurs sont agents de l'État)... Suivre, entre 1999 et 2001, les prises de positions publiques des pasteurs et des prêtres au Vermont, un tout petit État d'à peine 600 000 habitants, révèle combien le droit étatique peut servir de ressource à diverses parties. L'Église catholique, après avoir appelé à manifester et à voter contre les députés et sénateurs favorables aux unions civiles, demande après le vote de la loi à ses fidèles de « prier ». Certaines assemblées locales, certains pasteurs, se sont ralliés à la célébration des unions civiles parce qu'elles ne remettaient pas en cause le mariage et apparaissaient comme une forme de compromis¹⁰.

Les choix politiques des différents États apparaissent de plus en plus comme *cumulatifs* : le Connecticut a choisi, cette année, de mettre en place des unions civiles sur le modèle du Vermont. Après la création de mariages au Massachusetts¹¹, cette décision apparaît comme un choix modéré : suivre la presse américaine début octobre 2005 sur ce sujet, au moment où les premières unions civiles étaient célébrées... montre que ce qui était il y a peu considéré comme la fin du monde ne fait plus les gros titres, même au Connecticut.

3- Des débats révélateurs

⁹ Max Weber, *Economie et société*, Tome 1, « Les Catégories de la sociologie » Paris, Plon, Pocket, 1995

¹⁰ Baptiste Coulmont, « Do The Rite Thing : Religious Civil Unions in Vermont », *Social Compass*, 2005, vol.52, n°2, p. 225-239

¹¹ Dans cet État de Nouvelle Angleterre, le mariage est ouvert aux couples du même sexe depuis mai 2004.

Ce contexte pacifié n'empêche pas, bien au contraire, de profonds débats publics. Et ces débats sont révélateurs de ce qui est en jeu dans ces célébrations, bien au delà des couples qui souhaitent se marier.

En premier lieu, les débats autour des unions de même sexe révèlent une question « interne » aux Églises, la question de l'autonomie « personnelle » des pasteurs : comment assurer le contrôle du personnel sur des questions morales dans des Églises au fonctionnement démocratique ? Les Églises américaines protestantes (méthodistes, épiscopaliens, presbytériens, luthériens, baptistes...) ressemblent dans leur fonctionnement institutionnel à des grosses « associations loi 1901 », pour prendre un exemple français. Il n'est pas rare de voir des évêques élus, des assemblées générales mouvementées, des stratégies ouvertes de constitution de majorités... le tout géré en droit par des constitutions internes... La plupart de ces Églises ont – plus ou moins récemment mais surtout au cours des années 1990 – explicitement interdit à leur personnel religieux de célébrer des « unions homosexuelles », à la fin d'un processus de discussions publiques, de rédaction de rapports d'études, d'enquêtes pastorales... et d'un vote en assemblée générale. L'examen démocratique de questions théologiques fait se rencontrer face à face deux principes, l'un transcendant, Dieu, l'autre immanent, l'accord collectif des parties en présence¹².

En second lieu, c'est la place de la sexualité dans l'espace religieux qui est décrite à travers de tels débats : si l'on peut observer l'acceptation dans une large mesure, du caractère récréatif de la sexualité, cela s'est fait principalement dans le cadre du couple hétérosexuel, marié ou en voie de mariage, avec un questionnement principal autour de deux thèmes : divorce et avortement. En schématisant, je dirai qu'à un mouvement de reconnaissance du plaisir sexuel qualifié de don divin s'ajoute un mouvement de solidification du couple comme lieu légitime de ce plaisir. C'est vrai aussi bien pour les tenants de l'exclusivité hétérosexuelle du mariage religieux que pour ceux d'une extension des cérémonies aux couples de même sexe. Les pasteurs utilisent souvent pour les couples gays ou lesbiens les armes construites pour faire des couples solides (préparation au mariage, examens psychologiques, conseils conjugaux...). L'exclusivité sexuelle est valorisée.

Divorce ou avortement ? quel chemin pour les unions de même sexe ?

¹² Je me permets de renvoyer ici à mon analyse d'un procès ecclésiastique méthodiste : Baptiste Coulmont, « Entre droit, norme et politique : un procès ecclésiastique contemporain », *Droit et société*, 2005, n°59, pp.139-163

L'ensemble des débats récents, à la fois séculiers et religieux, laisse entrevoir deux chemins typiques. Le mariage gay, selon certains, s'achemine vers une banalisation sociale : l'expérience montre qu'il fait beaucoup moins de débats quelques mois après sa mise en place, y compris dans les Églises « centristes » qui s'accommodent d'une prise en main de la question par l'État. C'est le modèle du divorce, auquel les Églises protestantes (et dans une moindre mesure l'Église catholique américaine) se sont adaptées, en assimilant petit à petit, entre 1930 et 1950, les divorcés à des fidèles comme les autres et les seconds mariages à des mariages tout simplement (les catégories spécifiques qui étaient inscrites dans le droit religieux disparaissent). Cette adaptation s'est faite sans grands débats (ils avaient eu lieu à la fin du XIX^e siècle).

Mais selon d'autres le mariage gay prend la forme d'une « question sociale totale », politique, religieuse, économique, symbolique... et la reconnaissance par des cours de justice (séculières ou religieuses) d'un droit au mariage ne fait qu'accentuer la capacité de mobilisation des groupes opposés. C'est le modèle de l'avortement, qui a été, aux États-Unis, depuis les années 1970, l'une des causes contre lesquelles se sont regroupés et institutionnalisés des groupes politico-religieux. Or si l'on examine les magazines religieux conservateurs, on peut repérer – sur les couvertures, dans les sommaires, dans les index – une substitution de la question gay à la question avorteuse.

Fiche biographique :

Baptiste Coulmont est sociologue, maître de conférences à l'université Paris 8 (Vincennes – Saint-Denis). Il a publié plusieurs articles consacrés au mariage religieux des couples de même sexe dont « Devant Dieu et face au droit ? Le mariage religieux des homosexuels aux États-Unis », *Critique internationale*, 2004, n°25, p. 43-52, et « Les Églises américaines et les nouvelles formes de mariages », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2004, n°75, p. 5-

16